COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 11 JUIN 2008

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Maud Verkindere	Tél : 02/279.45.11 Mail : maud.verkindere@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick Pallant	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Christophe Vervenne	Mail : christophe.vervenne@brucity.be
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be
ASBL Fedemot	Benoît Matthys	Tél : 0475/704.504 Mail : bruxelles@fedemot.be
	Dewinne Williams	Tél : 0486/148.059 Mail : wdewinne@hotmail.com
ADDRM	Steve Coeymans	Tél : 0475/82.26.21 Mail : addrm@skynet.be

Excusés :

Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	
Police Bruxelles-Ixelles	Christian Wouters	Tél : 02/279.83.31 Fax : 02/279.83.09
Région-AED Direction des Déplacements	Grégory Moors	Tél : 0497/79.18.95/ 02/204.19.31 Mail : gmoors@mrbc.irisnet.be

Approbation du précédent pv

Monsieur Coeymans indique ne pas avoir reçu le pv de la précédente réunion.
Ce pv lui sera retransmis.

Le pv est approuvé.

Stationnement deux-roues

La mise en œuvre des 2 emplacements pilotes n'a pu être réalisée à cause de problèmes internes relatifs à l'achat du matériel. Une fois que le matériel sera disponible, le département Travaux de Voirie pourra les mettre en œuvre sous 15 jours. Le prix estimé pour l'aménagement d'un emplacement pour 5 motos est de 3000-4000 euros.

Pour rappel, l'aménagement prévu est celui-ci : modèle de Paris (espace entre 2 épingles sera d'1m30 au lieu d'1m10), demi-lunes ajoutées pour éviter un dépassement trop important des engins sur le trottoir, potelets avec bandes réfléchissantes placés pour protéger les emplacements de l'envahissement des voitures, signalisation en trottoir (cf. pv du 12.03.08).
Les associations motos seront informées lorsque la mise en œuvre sera effectuée afin de pouvoir tester l'aménagement.

Lors de la prochaine réunion, un constat du nouvel aménagement sera effectué et la liste des 8 à 10 emplacements retenus (cf. pv du 14.11.07) seront revus et reconfirmés pour un aménagement définitif.

Par la suite, d'autres aménagements motos pourront être prévus. Les associations motos peuvent proposer des emplacements qui leurs semblent nécessaires. Ils seront discutés en commission.

Mr Matthys demande s'il est possible de prévoir des panneaux informant les gens qu'une surveillance vidéo est assurée. Mr Coeymans rappelle également le système Decaux utilisé à Milan consistant au placement d'une structure couverte avec des casiers de rangement.
→ Il existe une volonté de la Ville de ne pas envahir l'espace public de panneaux de signalisation ou d'installation en voirie.

Communication dédiée à l'utilisation des deux-roues motorisés en milieu urbain

La Ville peut diffuser de l'info via le Brusseleir.

Sur le site internet de la Ville, des liens vers des pages spécifiques de l'IBSR ou des associations moto peuvent être faits. A réfléchir d'ici la prochaine réunion.

La Cellule Mobilité se renseigne auprès du service « affichage » pour savoir combien de supports sont disponibles et où. L'IBSR se renseigne pour savoir s'il leur reste des affiches de la campagne de sécurité routière. On peut commencer par 10-15 affiches, à proximité des zones de stationnement motos.

Marquages au sol

Monsieur Coeymans demande si les marquages mis en œuvre par la Ville sont conformes aux normes requises par l'IBSR. Mr Vervenne confirme que c'est le cas. Malheureusement la Ville n'est pas la seule à effectuer des marquages sur les voiries communales. La STIB ou Beliris en font aussi.

Un courrier a été envoyé à la STIB pour qu'ils prennent en compte les remarques des associations relatives au choix du revêtement. La cellule transmet par mail la lettre qui a été transmise (cf. annexe).

→ Les TdV établissent un modèle de cahier de charges reprenant les normes minimales pour les marquages au sol. La cellule Mobilité prépare un rapport collège exigeant que les entrepreneurs qui travaillent sur voiries communales respectent ces normes et sollicitent l'avis du département TdV afin de vérifier que leur cahier des charges soit conforme aux normes. Un courrier sera transmis à la STIB et à Beliris en indiquant les normes exigées par le Collège.

→ La STIB sera invitée à la prochaine commission moto

NB :
Les associations ne sont pas contre le principe des bandes striées protégeant les pistes cyclables.

Brucitymoto

Monsieur Pallant explique l'historique des actions faites dans le cadre de Brucitymoto : opération « au boulot à moto », balades en Zélande, dans le Brabant wallon, stages à Nivelles, création de la commission moto.

Il semble que l'opération « au boulot à moto » pourrait prendre de l'ampleur, au niveau international.

La question est posée de savoir si le concept ne devrait pas évoluer et que les autres communes s'y mettent.

→ La Ville de Bruxelles fera un courrier afin d'inviter les autres communes à participer à l'opération.

Journée nationale de la moto du 25 mai 2008

1ère édition en 2008, à Liège, à l'initiative du MCC : environ 1000 participants.
Activités proposées : essais moto, balade des élus (+ de 15 participants), outils de prévention police, démo en cas d'accident, contrôle technique, motocross pour enfants,…

L'évènement à Bruxelles avait été annulé vu les 20km prévus le même jour.
L'évènement à Cerfontaine a également été annulé en dernière minute.

Pour l'année prochaine, vu le succès, il serait intéressant que la Ville participe, par exemple du côté du Heysel.

→ La Cellule Mobilité se renseigne auprès de la police afin de savoir quelles sont les dates à proscrire et les communique dès que possible aux associations.

Journée de sécurisation du 24 mai 2008

Il s'agit d'une journée organisée par la Police en collaboration avec l'ADDRM.
Le succès fût plus mitigé du fait de la confusion avec la journée nationale de la moto.
Diverses activités ont été proposées : examen pratique, démonstration, simulation d'accident, secourisme, …

L'opération sera reconduite l'année prochaine avec le soutien de l'ADDRM.
Il y aura lieu de choisir une date ne permettant pas la confusion avec la journée nationale de la Moto.

Couloirs bus ouverts aux deux-roues

Un arrêté est en cours de discussion qui permettrait aux gestionnaires de voirie de déterminer au cas par cas les bandes bus à ouvrir aux motos. Le logo moto serait alors ajouté aux catégories faisant exception au panneau réglementaire (comme pour les vélos et les taxis).

La Ville et/ou la Région pourraient faire un relevé des couloirs bus existants. A partir de cette liste, il y aurait lieu par la suite d'inviter les cyclistes et la STIB autour de la table pour débattre au cas par cas avec les associations de motos, selon une grille de lecture bien établie. Cette mesure ne concerne pas les contresens bus.

Par ailleurs, les associations confirment le danger causé par les bordurettes séparant les couloirs bus de la circulation routière. Le Ministre régional de la Mobilité a établi des recommandations pour éviter au maximum le recours à ces bordurettes et dans les cas exceptionnels où les bordurettes doivent être placées, pour limiter le choix des modèles à 3 types de bordurettes, excluant les demi-lunes.
→ Monsieur Dupriez transmettra à la commission les informations à ce sujet.

Divers

Une demande avait été transmise par mail concernant un problème dans le revêtement asphalté en face du cinéma UGC De Brouckère. La demande avait été transmise au département Travaux de Voirie qui fera le nécessaire d'ici 15 jours environ.

Monsieur Coeymans souligne que l'AED a stoppé sa campagne de comptages qui se faisait à l'aide de blocs dangereux pour les motards. Ils utiliseront des câbles là où c'est possible.

Monsieur Dewinne se demande si la Ville pourrait mettre en place des primes pour inciter les motocyclistes à utiliser un équipement adapté.
Madame Verkindere indique que des primes sont lourdes à mettre sur pied administrativement mais que des petits cadeaux peuvent être prévus lors d'évènement type au « boulot à moto » ou lors de la « journée nationale de la moto ».

D’autres actions sont envisageables : des autocollants qui seraient placés par les motards à l’arrière de leur engin pour conscientiser les automobilistes au danger de l’usage du GSM au volant.
La distribution des folders de l’IBSR pourrait également être faite par les motards.
Madame Verkindere suggère que le thème du GSM au volant soit proposé à la Région comme thème de la prochaine campagne de sécurité routière.

La prochaine réunion fixée au **mercredi 10 septembre**
(sous réserve de la mise en œuvre effective des emplacements de stationnement motos).